

Mariliz Turla-Vadnais

Parti politique : Parti libéral du Québec

**Les réponses ci-dessous ont été transmises dans un même formulaire au nom de Eric Sévigny et de Mariliz Turla-Vadnais.*

Question 1 L'avenir du milieu communautaire

Question : Quelle place accordez-vous à l'action communautaire autonome dans votre vision du Québec et quels engagements concrets comptez-vous défendre afin d'assurer la pleine mise en œuvre de cette politique ainsi que la stabilité, l'autonomie et la pérennité des organismes communautaires?

Le PLQ reconnaît les organismes communautaires comme des partenaires essentiels du filet social québécois. Ils ne sont pas de simples fournisseurs de services ni des sous-traitants de l'État : ils sont des acteurs de proximité, enracinés dans leur milieu, capables d'identifier rapidement les besoins, de rejoindre les personnes les plus vulnérables et de proposer des réponses adaptées à la réalité du terrain.

Pour nous, soutenir le communautaire n'est pas une dépense, mais un investissement dans nos communautés, dans la prévention et dans la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. Le travail des organismes contribue à prévenir l'aggravation des crises sociales, à briser l'isolement, à soutenir les familles, les jeunes, les aînés et les personnes vulnérables, ainsi qu'à alléger la pression sur les réseaux publics, notamment en santé, en services sociaux, en logement, en sécurité alimentaire et en défense des droits.

Nous considérons que le gouvernement doit développer une véritable relation de partenariat avec le milieu communautaire, fondée sur la confiance, l'écoute et la reconnaissance de son expertise.

Cette relation doit aussi respecter l'autonomie des organismes, leur capacité de définir leurs priorités, leurs approches et leurs pratiques, plutôt que de les enfermer dans une logique de reddition de comptes excessive ou de financement par projets ponctuels.

Nous appuyons le principe d'un financement plus stable, plus prévisible et mieux adapté aux coûts réels des organismes, particulièrement par le soutien à la mission globale. Les organismes doivent pouvoir consacrer leurs énergies à leur mission et aux personnes qu'ils accompagnent, plutôt qu'à une recherche constante de financement. Les enjeux de main-d'œuvre, de rétention, de conditions de travail, de locaux et d'indexation doivent être traités comme des conditions essentielles à la pérennité du filet social.

Le PLQ s'engage donc à :

- Ajouter 200 M\$ au financement des organismes communautaires sur quatre ans.
- Réviser le mode de financement à la mission globale afin qu'il soit plus prévisible, plus transparent et mieux adapté aux coûts réels de fonctionnement, à la réalité des régions et à la nature des clientèles desservies.



- Réduire le fardeau administratif et simplifier la reddition de comptes en évitant les demandes d'information répétitives et en adaptant les exigences administratives à la réalité des organismes et au financement reçu.

Question 2 Pauvreté, inégalités sociales et réalité rurale

Question : Quelles mesures structurantes comptez-vous défendre afin de lutter contre la pauvreté, de réduire les inégalités sociales et économiques et d'assurer à toutes les personnes des conditions de vie dignes, tout en tenant compte des réalités propres aux communautés rurales et des obstacles particuliers vécus par les personnes handicapées?

Lutter contre la pauvreté passe d'abord par le logement, les services de proximité et un soutien stable aux organismes qui sont sur le terrain. C'est l'approche que Charles Milliard et le PLQ mettent de l'avant.

Logement et itinérance.

Un gouvernement libéral investira 1,5 G\$ pour créer 40 000 logements sociaux et abordables sur cinq ans, avec l'objectif de porter le logement hors marché à 20 % du parc d'ici 2050. Les projets viseraient en priorité les personnes en situation d'itinérance, les jeunes sortant de la protection de la jeunesse, les personnes handicapées, les aînés et les femmes victimes de violence. Le PLQ prévoit aussi 60 M\$ par année pour un plan de lutte à l'itinérance et une bonification de l'aide au loyer.

Personnes handicapées et proches aidants.

Le PLQ propose d'ajouter 700 M\$ en soutien à domicile et 80 M\$ sur quatre ans pour l'adaptation de domicile. Il veut aussi élargir le PEFSAD aux soins personnels, réviser les crédits d'impôt pour mieux refléter la réalité des proches aidants et protéger leurs droits à la retraite lorsqu'ils réduisent leur temps de travail. Le principe est que le manque de services ne doit jamais forcer une personne à quitter son milieu.

Organismes communautaires.

Le PLQ prévoit 200 M\$ sur quatre ans, avec un financement à la mission plus prévisible, plus transparent et moins lourd à administrer. C'est directement pertinent pour les CDC.

Réalités rurales.

Nous promettons de compléter la couverture cellulaire sur tout le territoire habité, de développer une plateforme de télésanté pour les régions mal desservies et de donner plus de pouvoir aux municipalités et aux MRC. Nous voulons également doubler la part des infrastructures municipales dans le Plan quinquennal d'investissement (PQI), de 4,4 % à 8 %. Pour le transport collectif, c'est 25 % des sommes au PQI qui serviraient à défrayer les coûts de projets autant en milieux urbains que ruraux.

Nous nous engageons à porter à Québec des solutions pensées avec les gens du terrain, et à faire en sorte que les programmes soient adaptés aux communautés comme celles de Daniel-Johnson et Saint-Hyacinthe.



Question 3 La crise du logement

Question : Quelles mesures comptez-vous défendre afin de répondre durablement à la crise du logement, d'accroître l'offre de logements sociaux, communautaires, réellement abordables, dans une perspective d'accessibilité universelle; et de mieux protéger les personnes et les familles confrontées à l'insécurité résidentielle?

Augmenter l'offre de logement au Québec:

- Construire, à terme, 100 000 logements par an.
- Développer une approche stratégique sur l'approvisionnement en matériaux de construction, la disponibilité de main-d'œuvre et la réduction de la bureaucratie, afin de construire plus, plus vite et moins cher.
- Faciliter l'accès à la propriété en remboursant 36 % de la TVQ payée sur une maison ou un condo neuf, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. La mesure s'applique aux propriétés neuves d'une valeur allant jusqu'à 500 000 \$. Pour les plex, le remboursement commence à 10 000 \$ pour le propriétaire occupant et augmente de 5 000 \$ par logement additionnel (maximum 4 logements), pour un remboursement pouvant atteindre 30 000 \$.

Pour accélérer les permis et les autorisations:

- Mettre en place une approche de performance en partenariat avec les municipalités afin d'accélérer la délivrance des permis de construction résidentiels. Des leviers financiers supplémentaires seront accordés aux municipalités performantes, alors que celles dont les délais sont plus longs seront accompagnées afin de les réduire;
- Imposer un délai maximal au gouvernement du Québec lorsqu'une autorisation gouvernementale est nécessaire afin de commencer la construction.

Logements sociaux et abordables:

- Ajouter 40 000 unités abordables au parc locatif en adoptant une approche concertée de construction de nouvelles unités et d'acquisitions.
- Réserver une part des nouveaux projets aux clientèles les plus vulnérables, en particulier les personnes en situation d'itinérance, les jeunes quittant la DPJ, les aînés, les personnes handicapées, les étudiants et les ressources de deuxième étape pour les femmes victimes de violence conjugale.
- Se donner la cible de porter la part du logement hors marché à 20 % en 2050.

Itinérance:

- Accompagner les jeunes quittant les centres jeunesse en déployant un intervenant pivot, un plan de transition et un accès aux services de santé mentale pour chacun;
- Prévenir les expulsions menant à la rue;
- Bonifier le Programme de soutien au loyer.

Question 4 L'accessibilité aux services publics et la responsabilité de l'État

Question : Quelles mesures comptez-vous défendre afin de garantir un accès équitable, continu et dans des délais raisonnables à des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire, tout en préservant l'autonomie des organismes communautaires et en vous assurant qu'ils ne soient pas appelés à remplacer les responsabilités de l'État?

Je partage votre constat : lorsque les services publics ne répondent pas, ce sont les organismes communautaires qui absorbent la pression, souvent au-delà de leur mission et de leurs moyens. Le rôle du communautaire est complémentaire à celui de l'État, et il ne doit pas s'y substituer.

Accès aux soins et aux services sur tout le territoire.

Le PLQ propose une plateforme publique de télésanté, accessible à tous sans rendez-vous. Elle donnerait accès à une infirmière, à une infirmière praticienne ou à un médecin selon les besoins, et les soins en personne seraient maintenus lorsqu'ils sont nécessaires. Pour les communautés rurales, elle éviterait des déplacements et des heures perdues pour de courts rendez-vous. Le PLQ veut aussi faire des CLSC le point d'ancrage de la santé dans les communautés, avec des équipes de proximité qui collaborent avec les organismes du milieu. Il s'engage à faire passer graduellement la prévention à 5 % des dépenses de santé d'ici dix ans, et à ajouter 1 000 ressources spécialisées dans les écoles publiques (400 professionnels et 600 techniciens en éducation spécialisée).

Vieillesse, soutien à domicile et mobilité.

Le PLQ prévoit 700 M\$ de plus pour le soutien à domicile, 80 M\$ sur quatre ans pour l'adaptation de domicile, et un élargissement du PEFSAD aux soins personnels. Il propose aussi de mieux soutenir les proches aidants, notamment par une révision des crédits d'impôt et la protection de leurs droits à la retraite.

Pour la mobilité en région, nous voyons le transport collectif comme un levier de revitalisation, avec des mécanismes de financement à préciser.

Disparités entre les territoires.

Le PLQ veut donner plus de pouvoir de décision aux municipalités et aux MRC, et doubler la part des infrastructures municipales dans le PQI, de 4,4 % à 8 %.

Autonomie des organismes communautaires.

Le PLQ s'est engagé à ajouter 200 M\$ sur quatre ans, avec un financement à la mission plus prévisible et plus transparent, et une reddition de comptes allégée. Il s'est aussi engagé à tenir avec le milieu communautaire les cinq rencontres que celui-ci a demandées, afin de trouver des solutions ensemble.



Question 5 Les violences, la haine, les discriminations et l'inclusion

Question : Quelles actions comptez-vous défendre, et quelle posture publique entendez-vous adopter, afin de prévenir les violences, de combattre la haine et les discriminations et de favoriser une société véritablement inclusive, accessible, sécuritaire et respectueuse des droits de toutes les personnes?

La violence est souvent le symptôme de besoins non répondus, notamment en santé mentale, en adaptation scolaire et en soutien comportemental. Les ressources diminuent alors que les besoins augmentent : le réseau perd des professionnels et peine à combler les postes vacants.

L'augmentation de la violence armée au Québec est un problème important auquel nous devons faire face collectivement afin de préserver la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens.

Nous devons également parler de l'augmentation de la violence : dans les écoles (notamment envers les filles), dans les hôpitaux, dans les rues, dans les établissements de détention, la violence conjugale et les féminicides.

C'est pour cette raison que le Parti libéral du Québec propose depuis des années la tenue d'un sommet national sur la violence afin de réunir les corps de police, les municipalités, les experts et la société civile afin d'élaborer des pistes communes d'intervention.

C'est tous ensemble que nous allons pouvoir avoir un véritable portrait de cet enjeu et mettre en place des solutions efficaces.

Question 6 Démocratie, participation citoyenne et collaboration avec les communautés

Question : Comment comptez-vous favoriser la participation citoyenne, rétablir la confiance envers les institutions démocratiques et faire en sorte que l'expertise des organismes communautaires et des personnes directement concernées soit réellement prise en compte dans les décisions publiques?

Notre chef préfère donner l'heure juste aux Québécois : l'état actuel des finances publiques nous oblige à faire des choix difficiles. Et le retour à l'équilibre, selon notre cadre financier, est requis pour réinvestir dans le système public, et ce, pour garantir sa pérennité à court, moyen et long terme.

Les engagements que nous prenons sont raisonnables et plausibles, contrairement à d'autres partis qui ont choisi de tout promettre pour satisfaire les différentes clientèles.

Nous considérons que le gouvernement doit développer une véritable relation de partenariat avec le milieu communautaire, fondée sur la confiance, l'écoute et la reconnaissance de son expertise. Cette relation doit aussi respecter l'autonomie des organismes, leur capacité de définir leurs priorités, leurs approches et leurs pratiques, plutôt

que de les enfermer dans une logique de reddition de comptes excessive ou de financement par projets ponctuels.

Nous appuyons le principe d'un financement plus stable, plus prévisible et mieux adapté aux coûts réels des organismes, particulièrement par le soutien à la mission globale. Les organismes doivent pouvoir consacrer leurs énergies à leur mission et aux personnes qu'ils accompagnent, plutôt qu'à une recherche constante de financement. Les enjeux de main-d'œuvre, de rétention, de conditions de travail, de locaux et d'indexation doivent être traités comme des conditions essentielles à la pérennité du filet social.

Question 7 L'urgence socioclimatique et les générations futures

Question : Quelles actions comptez-vous défendre afin de répondre à l'urgence socioclimatique, d'assurer une transition juste qui ne laisse personne derrière et de préserver des conditions de vie dignes pour les générations actuelles et futures?

Le Québec doit conserver une trajectoire ambitieuse vers la carboneutralité et donner des jalons prévisibles aux entreprises qui devront investir plusieurs années à l'avance. Nous agissons sur plusieurs fronts : l'économie circulaire, la résilience de nos infrastructures, l'électrification des transports, la gestion de l'est et la réduction de nos émissions de GES.